



Concours carnassiers du bord de l'eau

REGLEMENT DU CONCOURS

1. Le concours se déroule en deux manches :
 - 1^{ère} manche de 8h00 à 12h00
 - 2^{ème} manche de 14h00 à 17h30
 - remise des prix aux environs de 18h30
2. Ne seront comptabilisés que les poissons ayant la taille minimum légale.
3. La comptabilité se fera par mesurage en centimètres et la mesure sera arrondie à l'unité inférieure ; (pas au poids des prises). Exemple : pour 60,9cm , le contrôleur retiendra l'unité inférieure, c'est-à-dire 60cm.
4. Chaque pêcheur aura droit de conserver 2 brochets et 5 salmonidés.
5. Pour toute remise à l'eau de poisson ayant engagé le vif, la monture ou tout autre leurre, le bas de ligne sera coupé au ras de la gueule.
(environ 2 cm)
La remise à l'eau sera effectuée dans le plus grand respect du poisson
6. En attendant la venue du commissaire, le poisson est maintenu vivant dans une bourriche anglaise en nylon de 2 mètres de long minimum.
7. Contrôle des prises : chaque pêcheur reçoit, lors de l'inscription du matin, une fiche numérotée et nominative sur laquelle le contrôleur indiquera les prises et leurs dimensions en centimètres. Cette fiche est signée en accord par les deux parties lors de chaque prise.
Le contrôleur tient une feuille récapitulative de son secteur, elle est signée en fin de chaque manche par les compétiteurs.
8. a) Toute ligne sera mise au sec au coup de corne de fin de manche.
b) Ne sera comptabilisé au coup de corne que tout poisson déjà mis au sec.

9. L'utilisation de l'épuisette est obligatoire pour toute mise au sec du poisson.
10. Tout poisson destiné à être conservé par le pêcheur sera tué après le contrôle et en présence du contrôleur.
11. Le non-respect d'un point du règlement entraîne la disqualification immédiate du pêcheur.

Dimensions légales :

Brochet :	50 cm
Sandre :	40 cm
Perche :	18 cm
Truites :	24 cm